



# AVIS DE COURSE

## **Côte de Beauté Régates de Royan 5A 22 et 23 mai 2021**

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - les règlements fédéraux OSIRIS.

### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 21/05/2021 à 18h00. Elles seront affichées selon la prescription fédérale sur le tableau à l'intérieur du Club House, et disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

[www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)

### **3 COMMUNICATION**

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur classement CLIB.

#### **4.2 Documents exigibles à l'inscription :**

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

#### 4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

#### 4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [regatesderoyan@gmail.com](mailto:regatesderoyan@gmail.com)

**Date limite d'inscription 21/05/2021**

#### 4.4

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : [regatesderoyan@gmail.com](mailto:regatesderoyan@gmail.com)

#### 4.5

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### 5

#### DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 21/05/2021
Habitable	20€ / bateaux et deux jours

Gratuité de l'emplacement au port de Royan 3 nuitées avant et après la compétition est incluse.

### 8

#### PROGRAMME

#### 8.1

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<b>21/05/2021</b>	<b>18h00</b>	<b>20h00</b>

#### 8.2

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve possible le 21/05/2021

#### 8.3

Date :	Briefing	Signal avertissement
22/05/2021	10h30	12h00
23/05/2021	10h30	12h00

#### 8.4

Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<b>OSIRIS</b>		<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Habitable</b>			

#### 8.5

L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à **12h00**

#### 8.6

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**

### 9

#### CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

#### 9.1

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat <de jauge> <> valide.

#### 9.2

[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de **21/05/2021 18h00**

#### 9.3

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

#### 9.4

[DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

- 11 LIEU**  
11.1 L'Annexe à l'AC 1 fournit l'emplacement de la zone de course  
11.2 L'Annexe à l'AC 2 indique les parcours et la position GPS des marques de parcours pouvant être utilisées
- 12 LES PARCOURS**  
Disponible version électronique : [www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Application de la RCV 44.1 avec pénalité de deux tours.
- 14 CLASSEMENT**  
14.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.  
14.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.  
14.3 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.  
14.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps§
- 17 EMBLEMES**  
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19**  
Chaque participant est parfaitement conscient :  
des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates, que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19, que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19 que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.  
Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de l'épreuve et en informer l'autorité organisatrice.
- 22 RREMISE DES PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit : 23/05/2021 à partir de 17h00
- 23 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter  
Régates de Royan:05 46 05 44 13

# ANNEXE

## Zone de course : Carte SHOW 7462

Parcours et Coordonnées GPS des marques de parcours disponibles sur:  
[www.regatesroyan.com](http://www.regatesroyan.com)



Marques de parcours pouvant être utilisées comme marque de départ, marque de pointage, marque de dégagement ou marque d'arrivée Pointage officiel à une marque Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées ci après (ceci modifie la RCV 32). Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué. Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. » Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées. Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1. Un pointage officiel peut être effectué à n'importe quelle marque à contourner.